

Montréal le 25 septembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives
à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017**

Dans le cadre de sa lettre du 18 septembre 2020 relative à la planification de l'audience qui aura lieu la semaine prochaine dans le cadre de l'étape C du dossier mentionné en objet, Énergir informe la Régie de l'énergie (la Régie) qu'elle présentera un seul panel et que celui-ci sera disponible pour répondre à l'ensemble des questions de la Régie et des intervenants relatives à la preuve qu'elle a déposée.

La Régie comprend de cette correspondance que ces témoins seront en mesure de répondre à toutes questions en lien avec l'enjeu de la rétroactivité, y incluant les faits sur lesquels monsieur Johnson a témoigné le 8 mai 2019 ainsi que les faits allégués par le procureur d'Énergir dans ses correspondances, notamment son plan d'argumentation du 15 septembre 2020 (pièces B-0356 et B-0357). Plus précisément, ce plan d'argumentation réfère, entre autres, à la conclusion des contrats de vente de GNR et à la clause d'ajustement qui y était incluse, le contrat de vente au client L'Oréal, l'état du cadre réglementaire au moment de la conclusion de ces contrats, la connaissance des sept (7) clients de la situation réglementaire, l'information fournie à la Régie, les tarifs de fourniture disponibles pour la clientèle d'Énergir, la valeur accrue du GNR par rapport au gaz de réseau et la structure corporative d'Énergir.

Dans la mesure où les témoins annoncés dans la lettre du 18 septembre 2020 ne sont pas en mesure de répondre à ce type de questions, la Régie demande à Énergir de produire un ou plusieurs témoins à cet égard.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint la demande de renseignements n° 10 de la Régie à Énergir à l'égard de laquelle le panel de témoin pourra fournir les réponses lors de l'audience du 30 septembre 2020.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p.j.